

PROFIL DE POSTE
MASSEUR KINESITHERAPEUTE 100%
Compétences neurologie

Libellé de la fiche métier de rattachement : Masseur (euse)-Kinésithérapeute

Code métier: 05130

DIRECTION/SITE : Direction Gabriel Montpied/ Gabriel Montpied

POLE/SERVICE : Pôle MOBEX/ Service de Médecine physique et Réadaptation - MCO

IDENTIFICATION DU POSTE

N° de poste de travail (renseigné par la DRH):

Grade : Masseur-kinésithérapeute

Quotité de travail : 100% soit 37h30/semaine

Horaires et jours travaillés : 8h30-16h30 du lundi au vendredi

Responsable(s) hiérarchique(s) : Magali ALEGOT-PEYTAVIN Cadre de Santé
Frédérique MARSON Cadre Supérieure de Santé

PRESENTATION DU POLE/SERVICE

Le Pôle MOBEX représente les activités des services : Médecine Physique et Réadaptation, Médecine du Sport et EFR, Orthopédie, Rhumatologie, Chirurgie Vasculaire, Santé au Travail et d'une plateforme d'évaluation.

Le service de Médecine Physique et Réadaptation (MPR) est situé sur les trois sites du CHU :

- Un hôpital de jour de 20 places sur le site de Louise Michel
- Une équipe mobile de MPR et une structure COMETE adossées au service de MPR à LM
- Une consultation multidisciplinaire à GM
- Une équipe de rééducateurs intervenant en MCO à GM
- Une équipe de rééducateurs intervenant en MCO au CHUE

REFERENCES REGLEMENTAIRES

La profession de masseur-kinésithérapeute est réglementée par le Code de la Santé Publique au titre II du livre III consacré aux auxiliaires médicaux et le Décret n°2000-577 du 27 juin 2000 modifiant le décret n° 96-879 du 8 octobre 1996 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute

DEFINITION DU POSTE

Le kinésithérapeute intervient sur prescription médicale.

Il intègre l'équipe pluridisciplinaire du service de MPR/MCO et réanimations du site G.Montpied afin de pouvoir :

- Evaluer les capacités motrices, sensibles, sensorielles et cognitives d'une personne et mesurer son niveau de performance et d'autonomie.
- Déterminer la nature et évaluer l'étendue des déficiences anatomiques et fonctionnelles, analyser leurs interactions, poser un diagnostic kinésithérapique et formuler des objectifs de soins.
- réaliser les soins relatifs à son domaine de compétence

ACTIVITES PRINCIPALES

- Evaluation du patient, recueil de données et d'informations, élaboration du diagnostic masso-kinésithérapique
- Interventions et soins en kinésithérapie : travail des transferts, équilibre, marche, renforcement musculaire en vue d'une reprise d'autonomie, kinésithérapie respiratoire....
- Organisation des activités et gestion des ressources
- Organisation et coordination des soins
- Conseil, éducation, prévention et dépistage en kinésithérapie et en santé publique
- Participation aux staff et réunions pluridisciplinaires
- Suivi et traçabilité de ses actes.
- Participation à la continuité des soins : astreintes de week-end
- Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires
- Veille professionnelle et développement professionnel continu
- Etudes et recherches dans les domaines en lien avec la kinésithérapie, la rééducation, réadaptation et réhabilitation

Des activités complémentaires peuvent être confiées en fonction des besoins du service : polyvalence

COMPETENCES REQUISES et capacités REQUISES

- Analyser, synthétiser des informations permettant la prise en charge de la personne soignée et la continuité des soins
- Concevoir et conduire un projet de soins, dans son domaine de compétence
- Définir et mettre en œuvre les soins et activités thérapeutiques adaptés au patient relatifs à son domaine de compétence
- Éduquer, conseiller le patient et son entourage dans le cadre du projet de soins
- Élaborer et formaliser un diagnostic santé de la personne, relatif à son domaine de compétence
- Évaluer les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétence
- Travailler en équipe / en réseau

DIPLOMES OU EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

DE masseur-kinésithérapeute

Expérience professionnelle en MPR souhaitée

Expérience et/ou formation diplômante en ETP souhaitées

RELATIONS PROFESSIONNELLES FREQUENTES

- Le kinésithérapeute est sous l'autorité du Cadre de Santé du service MPR/MCO, du Cadre Supérieur du pôle MOBEX ; il travaille sous l'autorité fonctionnelle du médecin de MPR
- Travail en collaboration avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire du service (ergothérapeutes)
- Travail en collaboration avec les autres kinésithérapeutes du service de MPR/MCO notamment pour la planification des congés et le choix des astreintes.
- Travail en collaboration avec les membres des équipes soignantes pour la coordination des soins

ABREVIATIONS :

MPR : Médecine Physique et Réadaptation

SSR : Soins de Suite et de Réadaptation

GM : hôpital Gabriel Montpied

MCO : Médecine Chirurgie et Obstétrique

MOBEX : pôle MOBilité-EXploration

CHUE : Centre Hospitalier Universitaire Estaing

COMETE : association qui a développé une démarche précoce d'insertion à l'emploi.

ETP : Education ThéraPeutique